

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 17 août 2015 à 19h15, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Howard Welburn, formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**15-08-17-3899**      **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du lundi 17 août 2015 à 19 h 44.

Adopté

**Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance**

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

**15-08-17-3900**      **Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Séance extraordinaire du lundi 17 août 2015, à 19h15, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Offre d'achat de Plombco Inc. pour une partie de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie;
- E) Période de questions;

Levée de la séance

---

### Adoption de l'ordre du jour

15-08-17-3901

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 17 août 2015 à 19h15 tel que présenté.

Adopté

### Offre d'achat de Plombco Inc. pour une partie de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie

**Considérant qu'**en 2005, la Ville de Huntingdon a acquis l'immeuble industriel appartenant à Investissements Huntreal inc. (Huntingdon Mills) pour des fins de relance industrielle et communautaire ;

**Considérant** les pouvoirs spécifiques accordés en vertu des articles 4 et 5 de la *Loi concernant la Ville de Huntingdon (2008, c. 33)*, entrée en vigueur le 20 juin 2008;

**Considérant que** Plombco Inc désire acheter une partie de l'ancienne usine Huntingdon Mills Canada Inc située au 72, Dalhousie, Huntingdon, Québec, aux prix et conditions énoncés dans l'offre d'achat négociées entre les parties;

**Considérant que** l'acheteur s'engage à payer, sur une période de 8 ans et 8 mois, le montant du prix de vente portant intérêt au taux de trois pour cent (3%) l'an et dont le paiement sera garanti par une hypothèque de premier rang sur l'immeuble.

15-08-17-3902

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le conseil municipal accepte l'offre d'achat présentée par la compagnie Plombco Inc. en date du 17 août 2015 avec les modifications proposées et listées ci-dessous :

1. 2<sup>e</sup> paragraphe du point 1) de la description ;
2. Article 1.1 : Ajout relatif au taux d'intérêt applicable lors d'un refinancement;
3. Article 1.1 : Ajout relatif aux intérêts à payer dans l'éventualité d'un paiement anticipé;
4. Article 3.5 : Modifier le texte relatif au remboursement des frais de démolition en indiquant «à l'initiative du vendeur»;
5. Article 5.8 : Corriger station de pompage pour station électrique;
6. Article 5.11 : Modifier avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour avant le début des travaux de démolition.

**Que** le maire André Brunette, la greffière Denyse Jeanneau et la commissaire industrielle, Colette Arsenault soient dûment autorisés à signer tous les documents relatifs à l'offre d'achat.

Adopté

**Période de questions**

Aucune question.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.

---

André Brunette, maire

---

Johanne Hébert, directrice générale